

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 13 septembre 2013 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 6 septembre 2013.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, IFFRIG Bertrand, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, SCHWARTZ Norbert, SCHWEINBERG Nadine, WENDLING Anne-Marie, PERRIN Ambroise, WECKER Elisabeth, BÓDOT Didier, KANY Nicolas, KLIEWER Annette, FISCHER Weronika, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie, BERTRAND Pierre, BRUNNER Marguerite, SCHWEINBERG Dominique, MEYER Claude, KANY Roland, PFEFFER Denise

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à M. SCHWARTZ Norbert
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. BODOT Didier
M. KELLER Hervé qui a donné procuration à M. IFFRIG Bertrand

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Mme Nicole HABERMARCHER, Adjointe au Maire, est désignée comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 18/09/2013 et publiées par affichage le 23/09/2013.

M. le Maire passe ensuite à l'ORDRE DU JOUR (Les points "3. FOURNITURE DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE FIXE ET D'ACCÈS À INTERNET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS" et "5. CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE POUR SUPPORT D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX" sont complétés suite à la commission d'appel d'offres et le point "18.1. ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE : AJUSTEMENT DES HORAIRES DES ENSEIGNANTS" est modifié)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013
2. ENQUÊTE PUBLIQUE: DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE POULETTES PAR EXTENSION D'UNE ACTIVITÉ EXISTANTE AU LIEUDIT SCHAFBUSCH – POINT D'INFORMATION
3. FOURNITURE DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE FIXE ET D'ACCÈS À INTERNET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS
4. AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ DE TÉLÉPHONIE MOBILE SUITE À L'OPÉRATION DE FUSION SIMPLIFIÉE DE LA SOCIÉTÉ ORANGE FRANCE DANS FRANCE TÉLÉCOM
5. CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE POUR SUPPORT D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
6. AVENANT N°02 AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION ET D'INSTALLATION D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN
7. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE EN CONCESSION
8. CONVENTION DE GESTION ET DE MISE À DISPOSITION DU FOYER RURAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

9. DEMANDES DE SUBVENTION

- 9.1. ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG
- 9.2. SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD
- 9.3. TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG – DEPLACEMENTS HORS REGION ALSACE 2013
- 9.4. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE – LOCATION JEUNES
- 9.5. ASSOCIATION INITIATIVE CHRETIENNE POUR L'EUROPE (ICE) – RESEAU FRANCOPHONE

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

11. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

12. PRINCIPE DE CREATION DU NOUVEAU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT DES 4 VENTS"

13. TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

14. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER – ANNÉE 2013 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

15. CLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE ISSUE DU DOMAINE PRIVÉ DANS LE DOMAINE PUBLIC (BOULEVARD DE L'EUROPE)

16. VENTE D'UN LOGEMENT PAR L'OPUS

17. DÉNOMINATION VOIRIE ZI EST

18. ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

18.1. AJUSTEMENT DES HORAIRES DES ENSEIGNANTS

18.2. CLASSE D'ORGUE

19. RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

20. DONS D'OBJETS AU MUSÉE WESTERCAMP

21. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE RÉALISÉES EN 2011 - 2012

22. INFORMATION / RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

23. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 SMICTOM

24. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 SIVOM

25. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

26. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ

27. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 2 août 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

2. ENQUÊTE PUBLIQUE: DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE POULETTES PAR EXTENSION D'UNE ACTIVITÉ EXISTANTE AU LIEUDIT SCHAFBUSCH – POINT D'INFORMATION

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dans le cadre de l'enquête publique prescrite par le Préfet suite à la demande présentée par la SARL Ferme Schafbusch relative à l'exploitation d'un élevage de poulettes par extension d'une activité existante à Steinseltz. L'enquête publique est ouverte du 10 septembre 2013 jusqu'au 11 octobre 2013 inclus, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal peut donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête. Le dossier complet peut être consulté au service technique.

Au cours de cette séance, le demandeur, M. HÉGÉ, a présenté ce dossier pour information au Conseil Municipal. Ce point sera soumis pour avis au Conseil Municipal du mois d'octobre.

3. FOURNITURE DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE FIXE ET D'ACCÈS À INTERNET : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Vu la décision de déclarer sans suite le lot n°01 "services de téléphonie fixe et d'accès à Internet" prise le 10 avril 2013 au terme d'une première phase de consultation des entreprises, Vu le dossier de consultation des entreprises établi en vue de la reconsultation pour la fourniture de services de téléphonie fixe et d'accès à Internet prévoyant un allotissement de la prestation comme suit :

- fourniture de téléphonie fixe pour un montant minimum annuel de 10 000 euros HT/an et un montant maximum de 40 000 euros HT/an
- fourniture d'accès à Internet pour un montant minimum annuel de 2 000 euros HT/an et un montant maximum de 10 000 euros HT/an

Vu l'avis de marché publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics en date du 15 mai 2013,

Vu les offres reçues en mairie aux heures et dates limites fixées pour la réception des offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 septembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer

- le marché relatif à la fourniture de service de téléphonie fixe avec l'entreprise COMPLETEL pour un montant annuel estimé à 17 729 euros HT/an
- le marché relatif à la fourniture d'accès Internet avec l'entreprise ORANGE pour un montant annuel estimé à 4 110 euros HT/an
- ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la passation de ces marchés

Les marchés sont passés pour une durée maximale de quatre années.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

4. AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ DE TÉLÉPHONIE MOBILE SUITE À L'OPÉRATION DE FUSION SIMPLIFIÉE DE LA SOCIÉTÉ ORANGE FRANCE DANS FRANCE TÉLÉCOM

L'avenant a pour objet de transférer le marché n°2013000045 dont le titulaire était Orange France à la société France Télécom suite à l'opération de fusion simplifiée de la société Orange France dans France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de transfert.

5. CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE POUR SUPPORT D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu l'avis publié dans les DNA en date du 13 août 2013,

Vu les deux offres réceptionnées en mairie aux heures et dates limites fixées pour la réception des offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 septembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché relatif à la construction d'une tribune pour support d'un orgue dans l'église Saint Jean avec l'entreprise CBA pour un montant de 137 621,51 euros HT ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la passation du marché
- et de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

6. AVENANT N°02 AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION ET D'INSTALLATION D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN

La Ville de Wissembourg a conclu en date du 2 avril 2012 avec la manufacture d'orgue THOMAS (rue Mathieu Nisen, 338 –B 4970 STER FRANCORCHAMPS) un marché relatif à la construction et à l'installation d'un orgue dans l'église Saint Jean. Ce marché d'un montant de 658 070 euros HT a été modifié par un premier avenant qui a porté le montant du marché à 676 829,50 euros HT.

L'avenant n°02 a pour objet de modifier la formule de révision prévue à l'article 3.4.3. du cahier des clauses administratives particulières pour tenir compte de la disparition de l'indice MGIS (identifiant 001570086) et du remplacement de cet indice par l'indice MIG EBI (identifiant 001652128). Les prix du marché seront révisés sur la base du nouvel indice auquel il conviendra d'appliquer un coefficient de raccordement de 1,1473.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à la passation de l'avenant.

7. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE EN CONCESSION

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi N° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et notamment son article 38,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-12, et R.1411-2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et suivants et R.325-1 et suivants,

Vu le Code du Domaine de l'Etat,

Vu le décret N°72-823 du 6 septembre 1972 fixant les conditions de remise au service des domaines des véhicules non retirés de fourrière par leurs propriétaires,

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles, modifié par arrêté du 2 mars 2012,

Considérant que la Ville de Wissembourg n'est pas en mesure d'assurer en régie directe la gestion d'un service de fourrière automobile et qu'il appartient par conséquent de déléguer l'exploitation de ce service selon les modalités prévues au c) de l'article L 1411-12 du CGCT,

Sur les exposés préalables résultant du Rapport de Présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- le lancement de la procédure de délégation de service public de la fourrière automobile selon la procédure simplifiée et pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser M. le Maire à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidature, à négocier les offres et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. CONVENTION DE GESTION ET DE MISE À DISPOSITION DU FOYER RURAL

Vu le projet de convention de mise à disposition précaire du presbytère d'Altenstadt et de ses dépendances approuvé par le Conseil de Fabrique ; le Foyer Rural, l'Evêque et le Curé,

Considérant que la convention de mise à disposition du local foyer rural entre la Ville de Wissembourg et l'association le Foyer Rural du 20 décembre 1982 est arrivée à échéance le 19 décembre 2012,

Considérant que la Ville a édifié un auvent dans le prolongement du foyer rural,

Considérant que le Conseil de Fabrique Saint Ulrich d'Altenstadt a participé au financement de cette structure,

Considérant que l'association Foyer Rural a engagé des travaux pour améliorer la structure du foyer rural depuis une trentaine d'années,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Considérant que l'association Foyer Rural occupe désormais le local foyer rural ; l'auvent et le jardin,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (M. HUCK Jean-Claude ne participe pas au vote)

- l'établissement d'une nouvelle convention d'occupation précaire pour une durée d'un an renouvelable tous les ans par tacite reconduction
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

9. DEMANDES DE SUBVENTION

9.1. ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'organisation, par l'association du Festival International de Musique de Wissembourg, en collaboration avec les conservatoires de Karlsruhe et de Strasbourg, de 9 concerts du dimanche qui se dérouleront dans la période d'octobre 2013 à juin 2014, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 4 000 € à cette association.

Cette subvention est destinée à couvrir les cachets versés aux artistes ainsi que les frais d'organisation.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

9.2. SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD

Les membres de l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord avaient prévu d'organiser leur fête d'été le 1^{er} juin dernier. Cette manifestation leur permet tous les ans d'équilibrer les comptes de leur association.

Malheureusement, compte tenu des conditions météo déplorables, cette fête a été annulée. C'est pourquoi, cette association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle destinée à financer les dépenses de fonctionnement de ce club et à payer les locations de salles pour la saison 2012/2013.

La commission des finances propose unanimement une subvention d'un montant de 1 500 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord dans les conditions exposées ci-dessus.

9.3. TENNIS CLUB DE WISSEMBOURG – DEPLACEMENTS HORS REGION ALSACE 2013

Dans le cadre de sa participation au championnat de France – Nationale 4, le Tennis Club de Wissembourg a dépensé, pour la saison 2013, 2 315,09 € pour les déplacements (hors Région Alsace) de son équipe "première" à MONDEVILLE (Normandie) les 11 et 12 mai 2013 ainsi qu'à GRANDE-SYNTHE (Flandres) les 8 et 9 juin 2013.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des frais exposés ci-dessus, soit 1 157,54 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 157,54 € au Tennis Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

9.4. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE – LOCATION JEUNES

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Tennis de Table Nord Alsace sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour le premier semestre 2013 :

Montant total des locations jeunes : 1^{er} semestre 2013 : 612 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement à l'association Tennis de Table Nord Alsace d'une subvention de 428,40 € représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

9.5. ASSOCIATION INITIATIVE CHRETIENNE POUR L'EUROPE (ICE) – RESEAU FRANCOPHONE

Cette association ICE – réseau francophone a réalisé du 31 juillet au 2 août et du 14 au 16 août 2013 des travaux d'entretien et de nettoyage sur différents sites à Wissembourg et Altenstadt :

- Débroussaillage de la Redoute d'Altenstadt et du fort St Rémi
- Nettoyage des abords des Remparts
- Nettoyage du cimetière israélite

Dans le cadre de ce chantier d'intérêt général, en contrepartie de l'aide volontaire apportée, cette association sollicite le versement d'une subvention. Il est proposé, comme l'année dernière, le versement d'une subvention de 2 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association ICE – réseau francophone dans les conditions exposées ci-dessus.

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'octroi de subventions dans les conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

BECKMANN Michaela	18 rue de la Rotonde – WISSEMBOURG	226,30 €
DAMBACHER Arnaud	11 rue des Tulipes - WISSEMBOURG	455,70 €
MOLINET Christelle	9 rue de la Paix - WISSEMBOURG	443,30 €
JOERGER-MULLER Albert	2a route de Lauterbourg - ALTENSTADT	523,90 €
FISCHER Bruno	22 rue des 4 Vents - WISSEMBOURG	573,50 €
PUGLIESE Dorothée et Jean-Baptiste	44 route de Weiler - WISSEMBOURG	647,90 €
GAUCHER Emmanuel et Florence	21 rue des Violettes – WISSEMBOURG	682,00 €
SEVRAIN Elisabeth	6 boulevard Clémenceau – WISSEMBOURG	843,20 €
SDC - Résidence Le Geisberg	11, 13, 15 et 17 route d'Altenstadt – WISSEMBOURG	3 049,00 € *
SDC - Résidence Les Fleurs	13-15 rue des Fleurs - WISSEMBOURG	3 049,00 € *

* Montant maximum de la subvention plafonné à 3 049 €

Mode de calcul : Surfaces visibles du domaine public en m² x 3,10 € = montant de la subvention

11. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

11.01. BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 6 208,81 €.

Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Les crédits votés à l'article 6541 du budget primitif VILLE 2013 étant insuffisants, le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	N° Compte	Intitulé	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépenses de fonctionnement	6541 fct 01	Créances admises en non-valeur	6 000 €	+ 1 000 €	7 000 €
Dépenses de fonctionnement	6558 fct 811	Autres contributions obligatoires	101 000 €	- 1 000 €	100 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°1.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

11.02. BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 15 830,04 €. Ces créances irrécouvrables s'étalent des années 2006 à 2011.

Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

Les crédits votés à l'article 6541 du budget primitif EAU 2013 étant insuffisants, le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	N° Compte	Intitulé	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépenses d'exploitation	6541	Créances admises en non-valeur	7 000 €	+ 9 000 €	16 000 €
Dépenses d'exploitation	701249	Reversement redevance pollution domestique	120 000 €	- 9 000 €	111 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°1.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

12. PRINCIPE DE CREATION DU NOUVEAU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT DES 4 VENTS"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 6 voix contre (M. P. BERTRAND, Mme M. BRUNNER, M. D. SCHWEINBERG, M. C. MEYER, M. R. KANY, Mme D. PFEFFER) et 23 voix pour la création d'un nouveau budget annexe intitulé "lotissement des 4 Vents".

Pour 2013, les principales dépenses de ce budget se limiteront aux acquisitions foncières.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

13. TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Par délibération du 25 juin 2010, le Conseil Municipal avait décidé d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales.

L'article 83 de la Loi de Finances pour 2013 a modifié le champ d'application de cette taxe. A compter des impositions dues au titre de l'année 2014, la taxe est due au titre des biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis **au moins deux ans** au 1er janvier de l'année d'imposition (au lieu de cinq ans précédemment) et qui sont restés inoccupés au cours de la même période.

Par ailleurs, l'article précité a également majoré de cinq points les taux d'imposition : à compter des impositions au titre de 2014, ils sont fixés à :

- 10 % la première année** (au lieu de 5 % précédemment)
- 15 % la deuxième année** (au lieu de 10 % précédemment)
- 20 % à compter de la troisième année** (au lieu de 15 % précédemment)

Il est rappelé que la commune conserve la possibilité de majorer ces taux dans la limite du double.

La liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe doit être adressée par la commune à la Direction des Services fiscaux avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de modifier et compléter sa délibération du 25 juin 2010 afin de tenir compte des modifications intervenues sans recourir à la possibilité de majoration des taux évoquée ci-dessus.

M. le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

14. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER – ANNÉE 2013 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

Pour finaliser le dossier de demande de subvention à l'Etat pour le poste "d'animation du site Natura 2000 de la Lauter" pour l'année en cours, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver le programme d'actions et le plan de financement dans les conditions ci-dessous.

a) Pour l'année 2013, le programme d'actions prévu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Lauter est le suivant :

- finalisation du programme LIFE Lauter-Donon (établissement du bilan et rédaction du rapport final),
- montage de contrats Natura 2000 forestiers (création d'îlots de sénescence / de vieillissement)
- montage du PAE (Projet Agro-Environnemental) du site
- suivi des travaux réalisés entre 2010 et 2012 (recolonisation des cours d'eau, des mares et des milieux ré-ouverts notamment dans le marais d'Altenstadt et en bordure de Lauter)
- maintien de la relation avec les gestionnaires allemands du site du Bienwald (supports de communication, participation à diverses rencontres)
- lancement d'une étude sur les chauves-souris telle que préconisée dans le Document d'Objectifs, à coordonner avec les services de l'Etat
- travail sur la gestion de la Lauter, en particulier sur les problématiques suivantes : embâcles, restauration de la ripisylve, suivi du plan de gestion réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens pour la partie comprise dans l'APPB (arrêté préfectoral de protection du biotope) du cours inférieur de la Lauter, continuité écologique
- valorisation du sentier pédagogique inauguré en juin 2012
- signature de la charte Natura 2000 pour le Conservatoire des Sites Alsaciens et mise à jour de la charte de la Ville avec les parcelles acquises dans le cadre du programme LIFE Lauter-Donon
- participation à divers concours (capitale de la biodiversité, trophées de l'eau, ...)

Ce programme découle du plan d'actions décrit dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, et il a été présenté lors du dernier comité de pilotage.

b) Pour la mise en œuvre de ce programme en 2013, le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel (140 jours / an)	31 253,53 €	Subvention Etat + Union Européenne (demande Direction Départementale des Territoires)	15 000,00 €
		Subvention Agence de l'Eau Rhin Meuse	14 959,39 €
		Autofinancement Ville	1 294,14 €
Total dépenses	31 253,53 €	Total recettes	31 253,53 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

15. CLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE ISSUE DU DOMAINE PRIVÉ DANS LE DOMAINE PUBLIC (BOULEVARD DE L'EUROPE)

Vu le Code de la Voirie Routière et, notamment ses articles L 141-1 à L 141-3 inclus relatifs à la voirie communale et son article L 141-8 pour les dépenses d'entretien,

Considérant que la Ville est propriétaire des parcelles sises à Wissembourg cadastrées sous Section 22 n° 181 ; n° 184 ; n° 179,

Considérant que ces parcelles constituent un chemin pour accéder à la parcelle cadastrée sous Section 22 n° 174, accessible au public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le classement dans le domaine public communal des parcelles portant la désignation cadastrale suivante :

Désignation cadastrale	Lieudit	Superficie
Section 22 n° 181/115	73, boulevard de l'Europe	4,50 ares
Section 22 n° 184/114	Route de Schweigen	0,58 ares
Section 22 n° 179/115	73, boulevard de l'Europe	4,35 ares

M. le Maire étant autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

16. VENTE D'UN LOGEMENT PAR L'OPUS

L'OPUS envisage la cession d'un logement situé au 24 rue d'Erstein à Wissembourg.

Ce logement est proposé prioritairement à leurs occupants ou s'il est vacant à toute personne intéressée dans le respect de l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Par principe, le logement est vendu au prix évalué par le service du Domaine.

Conformément aux dispositions des articles L 443-7 et L 443-12 du Code de la construction et de l'habitation, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de donner son accord sur cette cession de logement et de maintenir les

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

garanties accordées par la Ville de Wissembourg pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17. DÉNOMINATION VOIRIE ZI EST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de dénommer les voies d'accès situées dans la ZI Est (cf. plan ci-après)

Rue du Fort Saint Rémy (en vert sur le plan)

Rue du Trimich (en orange sur le plan)



18. ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE :

18.1. AJUSTEMENT DES HORAIRES DES ENSEIGNANTS

Après avoir clôturé les inscriptions pour cette année scolaire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la modification de l'ensemble des postes comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (STOLL Ar)	clarinette	8,5	350	327	9,75	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (BENDER JY)	saxophone	8	350	327	8,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (SCHILLING M-FI)	trompette	7,25	350	327	9	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (DE ALMEIDA So)	cor d'harmonie	20	350	327	12	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (DAMBACHER Ro)	trombone	3,25	463	405	1	463	405
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (FASSEL Ma -> KLEIN AI)	trombone / tuba	3,5	350	327	5,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (BERNARD -> SCHWAEDERLE)	percussions	13	350	327	12	350	327
Assistant d'enseignement artistique (PIBRE Ja)	batterie	2	463	405	0,75	463	405
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (BENDER Ma)	violon / orchestre	3	350	327	10,75	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (DUPRAZ AC)	Violoncelle	8	350	327	12	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (MARTINEZ Dé)	guitare	8	350	327	10	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (AUGE Si)	guitare	8	350	327	13	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (FRETTO-WOLF Ma)	accordéon	2	350	327	2,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (HAVARD An)	chant	8	350	327	13,25	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (remplacement / BOURGHELLE)	formation musicale	12	350	327	10	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (NUSSBAUM Gu)	orgue	3,5	350	327	7	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (BOIRAL De)	danse				5,25	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe	alto				4	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe	contrebasse				6,5	350	327

**DHS = durée hebdomadaire de service / IB = indice brut / IM = indice majoré*

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

18.2. CLASSE D'ORGUE

Pour la mise en place de la classe d'orgue, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions à intervenir avec les deux paroisses et l'association des amis de l'orgue Dubois pour, d'une part, leur permettre d'apporter une contribution financière à ce projet et, d'autre part, autoriser la mise à disposition de ou des orgues qui seront utilisés par l'enseignant et les élèves.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

19. RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le recrutement d'un(e) apprenti(e) en C.A.P. Maintenance des Bâtiments de Collectivités
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires ainsi que de solliciter toutes les aides auxquelles la Ville peut prétendre.

Cette formation prépare au métier d'agent de maintenance des bâtiments et couvre trois champs d'activité :

- les structures fixes qui recouvrent le gros-œuvre (maçonnerie) et le second-œuvre (menuiserie, peinture, revêtement de sols, carrelage, vitrerie...)
- les structures mobiles en général (mobilier de collectivité...)
- les réseaux et appareillages (plomberie, production eau chaude - eau froide, climatisation, électricité)

Durée de la formation : 1 an avec un minimum de 420 heures de formation au C.F.A. et 1225 heures en entreprise.

Condition d'admission : être titulaire d'un C.A.P. des métiers du bâtiment.

L'apprenti sera affecté au Centre Technique Municipal.

La participation aux frais de formation s'élèvera à maximum 1 764 € par an (les tarifs seront votés au mois de novembre prochain par le C.F.A.).

La rémunération des apprentis est basée sur un pourcentage du SMIC fixé réglementairement selon leur âge, l'année d'apprentissage avec une majoration selon le niveau de diplôme.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

20. DONNÉS D'OBJETS AU MUSÉE WESTERCAMP

La commission scientifique régionale d'acquisition des musées de France de la DRAC se réunira le 23 octobre.

Ci-dessous, les 4 objets et œuvres du musée (acquisitions en 2013) qui seront présentés à cette commission. Les dons complémentaires, dont la liste sera communiquée par la suite, pourront être validés par le Conseil Municipal en décembre comme les années précédentes.

A titre de régularisation, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'accepter les dons suivants :

Don de l'Association des Amis du Musée Westercamp, représentée par sa présidente Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF de Wissembourg :

- Petite assiette en porcelaine blanche décorée, datée de 1904 : souvenir du régiment de l'armée allemande stationné à Wissembourg "Infanterie-Regiment Markgraf Karl (7. Brandenburgisches) Nr. 60"

Don de Madame Anmarie BENDEL de Wissembourg :

- Gourde décorée : souvenir du régiment de l'armée allemande stationné à Wissembourg "Infanterie-Regiment Markgraf Karl (7. Brandenburgisches) Nr. 60" (vers 1900-1914)

Don de Madame Madeleine BLIES de Wissembourg :

- Drapeau tricolore des conscrits de Wissembourg de la classe 1956, orné d'un paysage peint de Wissembourg

Don de l'Association des Amis du Musée Westercamp, représentée par sa présidente Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF de Wissembourg :

- Lithographie de Camille Burckardt, successeur de F.C. Wentzel (vers 1880-1888) : Lithographie de type "affiche" coloriée sur fond noir : Buste de Marianne, figure allégorique de la République française, coiffée du bonnet phrygien et d'une couronne de laurier, et entourée d'un faisceau de drapeaux tricolores

*****Informations*****

21. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE RÉALISÉES EN 2011 - 2012

Vu l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que : "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipale",

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2241-1,

Vu la loi du 8 février 1995 n° 95-127 et notamment son article 11,

Considérant la nécessité pour les conseils municipaux des communes de plus de 2000 habitants de se prononcer sur le bilan annuel des cessions et acquisitions opérées par les collectivités,

A cet effet, il a été établi le tableau des acquisitions et cessions immobilières, réalisées en 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication du bilan des cessions et acquisitions immobilières qui ont été réalisées par la Ville au cours des années 2011 et 2012 et qui avaient fait l'objet pour chaque transaction d'une délibération spécifique (état détaillé ci-après).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE RÉALISÉES EN 2011 - 2012							
A = Achat ; V = Vente ; E = Echange ; AN = Acte Notarié ; AA = Acte Administratif							
Transaction	Nature de l'acte	N° de l'acte	Lieu-dit	Section	Parcelle	Contenances en ares	Montant de la transaction en euros
2011							
A	AN	1559	Herbstreit	17	41	8,41	37.845,00
A	AN	1643	Herbstreit	17	47	6,19	7.618,50
A	AN	1679	Herbstreit	17	48	7,91	10.446,50
A	AN	1706	Kohlwaesch	F	1121/977	0,7	400,00
A	AN	1645	Village	7F	283	18,5	21.350,00
A	AN	1745	Die Wiesen hintern den Stockaecker	7G	682	18,5	2.402,50
A	AN	1519	Die Stockaecker	7G	803	28,3	2.830,00
V	AN	1751	Rue des 4 Vents	14	375/121	3,23	16.150,00
A	AN	1738	Steinbaechhohl	17	24	5,38	9.937,00
E	AN	1680	Die Stockaecker	7G	900/792	12,25	1.458,00 sans soulte
E	AN	1680	Die stockaecker	7G	901/791	2,32	"
E	AN	1680	Die stockaecker	7G	898/791	2,33	1176,75 sans soulte
E	AN	1680	Die stockaecker	7G	899/792	12,25	"
A	AN	32455	Steinbachhohl	17	26	16,28	18.908,00
A	AN	1788	Lambertswiese	A	142	10,8	3.980,50 pour le tout
A	AN	1788	Lambertswiese	A	143	10,3	"
A	AN	1786	Die Stockaecker	7G	698	19,2	2.303,00
A	AN	1787	Schleifwiese	7E	536/383	16,31	3.259,00 pour le tout
A	AN	1787	Schleifwiese	7E	537/383	16,28	"
A	AN	1785	Herbstreit	17	43	21,74	31.914,00
A	AN	1784	Village	7F	281	15,55	28.170,00 pour le tout
A	AN	1784	Village	7F	282	9,15	"
A	AN	1753	Lautermatten	7H	11	12,72	13.717,50 pour le tout
A	AN	1753	Lautermatten	7H	12	25,45	"
A	AN	1753	Lautermatten	7H	13	14,8	"
A	AN	1753	Lautermatten	7H	14	32,8	"
A	AN	1753	Lautermatten	7H	625/11	12,73	"
A	AN	1752	Die Stockaecker	7G	730	25	3.478,00
A	AN	1767	Steinbachhohl	17	21	19,65	23.115,00
A	AN	1823	Die Stockaecker	7G	756	3,25	1.242,75 pour le tout
A	AN	1823	Die Stockaecker	7G	757	11,5	"
A	AN	1822	Gutleuthof über der Strasse	7A	240	12,58	566,10
A	AN	14471	Auf der Steig	14	104	15,33	153.300,00
V	AN	1851	Schleifwiese	15	206/40	2,14	3.000,00
V	AN	1849	RUE des Quatre Vents 33	14	94	18,59	150.000,00
V	AN	1852	Im Sossenacker	22	176/16	0,49	490,00
V	AN	1936	Im Letten	18	225/120	2,26	10.000,00
A	AN	1908	Gumberle	7E	991/469	24,93	158.414,50 pour le tout
A	AN	1908	Gumberle	7E	468	17,3	"
V	AN	2234	Boulevard de l'Europe	22	174/115	53,01	350.000,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

A = Achat ; V = Vente ; E = Echange ; AN = Acte Notarié ; AA = Acte Administratif							
Transaction	Nature de l'acte	N° de l'acte	Lieu-dit	Section	Parcelle	Contenances en ares	Montant de la transaction en euros
E	AN	2110	Im Bockler	C	71/1	8,27	sans soulte
E	AN	2110	Im Bockler	C	73/3	16,21	sans soulte
A	AN	2169	Village	7F	841/165	11,56	59.945,50
A	AN	2169	Village	7F	843/167	10,74	"
A	AN	2263	Herbstreit	17	109/40	7,32	9.648,00
A	AN	2264	Rue du Soleil	7F	269	3,55	87.865,50 pour le tout
A	AN	2264	Rue du Soleil	7F	270	1,45	"
A	AN	2264	25, Rue du Soleil	7F	271	2,5	"
A	AN	2264	Village	7F	551/278	10,97	"
V	AN	2238	Rue de Türckheim	18	513/0.115	0,86	1,00
V	AN	2238	Rue de Türckheim	18	514/0.115	0,72	1,00
V	AN	2238	Rue de Türckheim	18	515/0.115	0,09	1,00
V	AN	2238	Rue de Türckheim	18	516/0.115	0,05	1,00
E	AN	2017	Obertor	19	166	24,46	1.400,00
E	AN	2017	Obertor	17	46	3,45	6.490,00
A	AN	1917	Die Stockaecker	7G	1415/777	11,11	1.527,77 pour le tout
A	AN	1917	Die Stockaecker	7G	1416/777	0,74	"
A	AA		Rue du Roi de Rome	16	180	9,7	1,00 pour le tout
A	AA		Rue du Roi de Rome	16	181	0,13	"
A	AA		Rue du Roi de Rome	16	199	0,09	"
A	AA		Rue du Roi de Rome	16	206	14,74	"
A	AA		Rue du Roi de Rome	16	207	0,01	"
A	AA		Rue du Roi de Rome	16	230	11,05	"
A	AA		Rue du Roi de Rome	16	262	0,01	"
2012							
A	AN	2282	Route de Weiler	27	140/26	0,14	1,00
V	AN	2281	Rue de la Scierie	16	335/44	0,85	2 125,00
V	AN	2422	In der Breitwiese	14	126	1,43	38.412,00 pour le tout
V	AN	2422	Place des Fauvettes	14	379/144	12,19	"
V	AN	2422	Place des Fauvettes	14	380/0.144	0,24	"
A	AN	2332	Steinbaechol	17	27	13,59	40.796,00 pour le tout
A	AN	2332	Steinbaechol	17	14	18,29	"
A	AN	2332	Im Bockler	17	15	3,48	40.796,00 pour le tout
V	AN	2475	Schleifwiese	15	5 1/ 5	1,69	2.400,00
A	AN	2424	Allmend	7G	2 242/ 287	19,4	2.120,00
A	AN	2425	Die Stockaecker	7G	736	6,9	8.485,50 pour le tout
A	AN	2425	Die Stockaecker	7G	737	22	"
V	AN	59.451	RUe de la Haute Vienne	23	49	1,91	1.910,00
V	AN	2517	Biebertswiese	7D	2324/59	7	33.366,00 pour le tout
V	AN	2517	Biebertswiese	7D	2333/50	0,54	"

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

A = Achat ; V = Vente ; E = Echange ; AN = Acte Notarié ; AA = Acte Administratif							
Transaction	Nature de l'acte	N° de l'acte	Lieu-dit	Section	Parcelle	Contenances en ares	Montant de la transaction en euros
E	AA	01/2012	Altenweiher	7 3	22	46,6	36.126,00 pour le tout
E	AA	01/2012	Altenweiher	7 3	65	13,35	"
E	AA	01/2012	Altenweiher	7 3	67	0,41	"
E	AA	01/2012	Hinter dem Trimich auf die Lauter	7G	64 parcelles	823,51	37.057,95
E	AN	2571	Village	7F	852/280	5,72	6.828,00
E	AN	2571	Village	7F	849/279	2,33	2.330,00
E	AA	3790	Rue de l'Ordre Teutonique	26	166/13	6,63	2.050.000,00 pour le tout
E	AA	3790	Rue de l'Ordre Teutonique	26	168/13	7,54	"
E	AA	3790	2 Place des Carmes	25	32	19,5	800.000,00
A	AN	2675	Bach	F	108	12,8	1.732,50 pour le tout
A	AN	2675	Unger	F	300	1,25	"
A	AN	2675	Kasestenwald im Orzelgrund	F	681	8	"
A	AN	2675	Guldenwingert	F	1032/675	12,6	"
A	AN	2702	Rue du Château	7D	1814/700	5,18	1,00
A	AN	2740	Rue de la Forêt	31	143	1,28	1,00
A	AN	2739	Zwischen den Strassen	10	56	11,32	2.875,00 pour le tout
A	AN	2739	Zwischen den Strassen	A	490	24,6	"
A	AN	2739	Zwischen den Strassen	D	1187	25,19	"
V	AN	2674	Obertor	19	241/145	2,32	6.000,00
A	AN	2882	Schlieffenthal	D	251	12,7	2.265,00 pour le tout
A	AN	2882	Muenchhof	D	403	32,6	"
A	AN	2881	Vorbach	7D	1642/173	4,74	2.740,00
A	AN	2825	Village	7F	287	13,55	16.340,50
A	AN	2928	Unger	F	429	7	4.135,00 pour le tout
A	AN	2928	Unger	F	430	7	"
A	AN	2928	Bardelsberg	F	477	31,9	"
A	AN	2928	Unger	F	511	2,2	"
A	AN	2928	Kaestenwald im Orzelgrund	F	715	11,8	"
A	AN	2928	Bannholz	F	879	16,1	"
A	AN	2928	In der Breitwiese	14	9	6,7	"
V	AN	2920	Route de la Pépinière	16	312/44	13,25	323.800,00 pour le tout
V	AN	2920	Route de la Pépinière	16	315/46	8,91	"
V	AN	2920	Route de la Pépinière	16	316/46	0,11	"
V	AN	2697	Rue de la Haute Vienne	23	48	0,62	620,00
V	AN	2906	Blebertwiese	7D	(1)/34	78,1	336.267,36
A	AN	2927	Probstwies	18	495/121	1,65	15.000,00
E	AN	2883	Schlieffenthal	D	24	9	3.116,00 (sans soulte)
E	AN	2883	Schlieffenthal	D	29	13,63	"
E	AN	2883	Schlieffenthal	D	78	8,95	"
E	AN	2883	Schlieffenthal	D	79	20,35	"

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

22. INFORMATION / RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations d'intention d'aliéner ayant fait l'objet d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain, conformément au tableau ci-après.

Tableau récapitulatif des Déclarations d'Intention d'Aliéner					
N°	Désignation Immeubles	Objet de la vente	Zonage PLU	Montant	Renonce au droit
24/2013	Hasselbach	bâti	N	€ 190.000,00	x
25/2013	27, Rue des Quatre Vents	Bâti	UB	€ 230.000,00	x
26/2013	45, Boulevard de l'Europe	bâti	UB	€ 318.000,00	x
27/2013	20, Rue Neuve	bâti	UAa	€ 133.000,00	x
28/2013	27, Faubourg de Bitche	bâti appartement	UAa	€ 100.000,00	x
29/2013	8, Rue du Maire Teutsch	bâti	UAa	€ 347.000,00	x
30/2013	5, Rue de la Paix	bâti	UB	€ 115.000,00	x
31/2013	Galgenberg	non bâti	UX	€ 11 278,78	x
32/2013	Schlossacker	non bâti	UXc	€ 203 685,00	x
33/2013	11, Rue de l'Etang du Cygne	non bâti	UB	€ 110.000,00	x
34/2013	24 Rue de la Décapole	bâti	UB	€ 270.000,00	x
35/2013	Probstwies	non bâti	UB	€ 15.310,00	x
36/2013	Rue de la Montagne	bâti	UAa	€ 150.000,00	x
37/2013	17 Rue des Ecoles	bâti	UAa	€ 53.000,00	x
38/2013	3 Rue de l'Industrie	bâti appartement	UB	€ 120.000,00	x
39/2013	36, Rue des Juifs	bâti appartement	UAa	€ 40.000,00	x
40/2013	4, Rue de la Forêt	bâti	UAc	€ 120.000,00	x
41/2013	18, Rue de la Forêt	bâti	UAc	€ 135.000,00	x
42/2013	12, Rue du Berger	Bâti	UAb	€ 241.600,00	x
43/2013	50, Rue Principale	Bâti	UAb	€ 283.000,00	x
44/2013	3 Rue de la Laine	Bâti	UAa	€ 100.000,00	x
45/2013	Untere Heuwiese	non bâti	UAb et N	€ 37.000,00	x
46/2013	13, Rue de la Haute-Vienne	Bâti	UB	€ 210.000,00	x

23. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 SMICTOM

Vu les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que le compte administratif de la même année doivent être communiqués avant le 30 septembre de l'année en cours au Maire de chaque commune membre,
Considérant l'obligation pour M. le Maire de communiquer au Conseil Municipal le rapport dont il a été destinataire,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport élaboré par le SMICTOM ainsi que du compte administratif pour l'exercice 2012.

Le rapport est également tenu à disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa communication au Conseil Municipal. Le public en est avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

24. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 SIVOM

Vu les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'assemblée,

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport élaboré par le SIVOM ainsi que du compte administratif pour l'exercice 2012.

Le rapport est également tenu à disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa communication au Conseil Municipal. Le public en est avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

25. COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'exercice 2012.

26. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ

La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. La commission fait également des propositions d'aménagement qui sont régulièrement prises en compte et intégrées dans un programme annuel.

La législation prévoit qu'un rapport annuel soit établi et présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel d'accessibilité.

27. DIVERS

- **Prochain Conseil Municipal le 18 octobre à 18h30**
- **Journée du Patrimoine dimanche 15 septembre (tract déposé sur les tables)**
- **Calendrier des manifestations (ci-après)**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Samedi 14 et dimanche 15 septembre	Ouverture des services municipaux à l'occasion des journées du patrimoine	Mairie	Services municipaux	Wissembourg	Cf. programme	Accès libre
Samedi 14 et dimanche 15 septembre	Visite commentée de l'exposition "Il était une fois en 1913... la création du musée Westercamp"	Musée Westercamp	Grange aux Dîmes	Wissembourg	15h	Accès libre
Dimanche 15 septembre	Les Vesperales de l'orgue Dubois - par Pierre-Alain CLERC	Association des Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	Wissembourg	17h	Accès libre
Dimanche 15 septembre	Théâtre : "Une nuit au mois d'août"	APRCW	Parvis de la Nef - Relais Culturel	Wissembourg	17h	
Mardi 17 septembre	Collecte de sang	Amicale pour le don du sang bénévole de Wissembourg et environs	Foyer Sts Pierre et Paul	Wissembourg	10h-13h et 16h-20h	Accès libre
Mardi 17 septembre	Ouverture de saison, humour-jazz : "Maria K et autres surprises"	APRCW	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	
Mercredi 18 septembre	Soirée musicale et méditative	Paroisse protestante	Eglise St Jean	Wissembourg	19h30	Gratuit
Judi 19 septembre	Ciné-regards : "Renoir" de Gilles Bourdos	Ciné-Club de Wissembourg	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	6 € / 4,5 €
Mercredi 25 septembre	Cinéma : Les Schtroumpfs 2	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	16h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Mercredi 25 septembre	Cinéma : Insaisissables	Mairie	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	20h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Samedi 28 et dimanche 29 septembre	Fête du vin nouveau	Harmonie municipale	Place du Saumon	Wissembourg	Journées	Accès libre
Dimanche 29 septembre	Visite guidée "A la découverte du patrimoine vitivinicole de la ville" dans le cadre du 60e anniversaire de la route des vins d'Alsace	Office de tourisme	RDV Place de la République	Wissembourg	16h	Gratuit
Dimanche 29 septembre	Chant choral et orchestre "Te Deum Laudamus"	Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	Wissembourg	15h	Plateau
Judi 3 octobre	Fête d'automne	Harmonie municipale	Place du Saumon	Wissembourg	Journée	Accès libre
Dimanche 6 octobre	Concert chant choral et orchestre	Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	Wissembourg	15h	Plateau
Judi 10 octobre	Ciné-regards : "Elefante blanco" de Pablo Trapero	Ciné-Club de Wissembourg	La Saline	Soultz-sous-Forêts	20h	6 € / 4,5 €
Samedi 12 octobre	Soirée hiphop	Animation Jeunes du Pays de Wissembourg	La Nef - Relais Culturel	Wissembourg	A confirmer	A confirmer
Du samedi 12 au dimanche 20 octobre	Salon d'art contemporain "Wiss'Art"	Wissembourg en Arts	Grange aux Dîmes	Wissembourg	Après-midi	Accès libre
Dimanche 13 octobre	Après-midi récréative	Chorale Ste Cécile	Salle communale	Altenstadt		
Samedi 19 octobre	Concert : Petite messe solennelle de Rossini	Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	Wissembourg	20h	Plateau au profit des Amis de l'orgue Dubois
Samedi 19 et dimanche 20 octobre	Championnat	Compagnie des Archers	Gymnase du Lycée	Wissembourg	Journées	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 septembre 2013

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h25.